

AR_20240926_50

Département LOIRE-ATLANTIQUE
Canton Saint-Nazaire 2
Commune TRIGNAC
Objet Arrêté donnant délégation permanente de signature et de pouvoir à M. Jean-Louis LELIEVRE 2ème Adjoint au Maire

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Trignac,

Vu les articles L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire le pouvoir de donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, délégation de signature,

Vu l'arrêté du maire du 6 juillet 2020 modifié par les arrêtés des 25 septembre 2020, 8 février 2021, 1er décembre 2022 et 12 septembre 2023, donnant délégation de signature et de pouvoir aux adjoints,

Vu l'arrêté du maire du 6 juillet 2020 donnant une délégation spécifique de signature et de pouvoir du Maire à Monsieur Gilles BRIAND, 4^{ème} Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, Cadre de Vie et Contrat de Ville,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la continuité de l'exercice du pouvoir de l'exécutif municipal,

Arrête :

Article 1er : Il est donné délégation permanente à Monsieur Jean-Louis LELIEVRE, 2^{ème} Adjoint au Maire, en cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Gilles BRIAND, 4^{ème} Adjointe au Maire, délégataire de ces domaines au titre de l'arrêté visé, pour signer toutes pièces administratives relatives à :

- l'instruction et la délivrance des autorisations d'occupation des sols et des demandes de renseignements d'urbanisme et particulièrement de signer expressément des arrêtés valant permis de construire délivrés dans la commune,
- le traitement des certificats de localisation au regard du droit de préemption,
- les enquêtes et suites à donner aux infractions des règlements d'urbanisme,
- l'engagement des procédures de péril pour les bâtiments menaçant ruine,

.../...

- l'examen des projets et le suivi des réalisations des nouvelles constructions et installations municipales,

- actes notariés.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Nazaire.

Notifié à l'intéressé, le

TRIGNAC, le 26 septembre 2024

Jean-Louis LELIEVRE
Adjoint au Maire



Claude AUFORT
Maire

